

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 936

11 avril 2012

SOMMAIRE

ALLIANCE COMMODITIES HOLDING (Luxembourg) S.A.	44882	First London European Holdings S.à r.l.	44927
Alvogen CEE S.à r.l.	44893	Five and Fifth	44919
Alvogen IPCo S. à r.l.	44914	Fléschiergaass S.A.	44918
Criali Investment S.A.	44892	Fléschiergaass S.A.	44928
CVC Investments Sàrl	44897	F & M Import Export Société Anonyme	44916
Dawa GmbH	44900	Lai Fu Luxembourg S.A.	44928
Donako Holding S.à r.l.	44894	Lombard Odier Funds III	44928
Dralinvest S.A. S.P.F.	44894	Marais Holding S.à r.l.	44912
Electro Viaduc S.à r.l.	44911	Martius Properties S.à r.l.	44925
Endurance HC Epsilon S.à r.l.	44912	MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing	44928
Endurance HC FF&E S.à r.l.	44913	MCP-TeraJoule III S.à r.l.	44921
Entre-Nous Création S.à r.l.	44901	Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V.	44902
EPP Romainville (Lux) S.à r.l.	44913	Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A.	44901
Even Germany Zwei S.à r.l.	44913	Portlaoise S.à r.l.	44895
Even RX Acht S.à r.l.	44913	Pragma Consult S.A.	44919
Even RX Drei S.à R.L.	44914	ProLogis UK XIV S.à r.l.	44897
Even RX Eins S.à r.l.	44915	Retail Real Estate S.A.	44912
Even RX Fünf S.à r.l.	44916	Riverun S.à r.l.	44902
Even RX Sechs S.à r.l.	44916	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	44882
Even RX Sieben S.à r.l.	44916	Société Civile Immobilière B.H.T.	44925
Even RX Vier S.à R.L.	44918	SVR S.à r.l.	44898
Even RX Zwei S.à r.l.	44919	Tyrus Capital Opportunities S.à r.l.	44894
Ever Capital S.à r.l.	44911	Warschburger & Walerys S.e.n.c.	44916
Expert Capital S.A.	44912	Waterslim Holding S.à r.l.	44925
Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l.	44919		
FFH Financial Holding S.A.	44925		
Financière Daunou 8 S.à r.l.	44924		
Finleopard S.A.	44921		

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.399.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63881 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029488/10.

(120037957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

ALLIANCE COMMODITIES HOLDING (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 167.071.

STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the third day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1.- The company incorporated under Cyprian law MATRALIA LTD, having its registered office in CY-2046 Nicosia, Strati Myrivilli 5, Strovolos (Cyprus);
- 2.- Mr. Mamadou CISS, residing in CH-1231 Conches, 19, chemin Jean Achard (Switzerland);
- 3.- Mr. Bernard KURSNER, residing in CH-1298 Celigny, 2, chemin de la Jacallaz (Switzerland);
- 4.- Mr. Anthony PATWARY, residing in CH-1204 Geneva, 6, rue de la Confédération (Switzerland);
- 5.- The company incorporated under Cyprian law AMIRAGA MANAGEMENT LIMITED, having its registered office in CY-1097 Nicosia, Egypt 12 (Cyprus).

All are here represented by Mr. Patrick WILWERT, private employee, residing professionally at L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,
by virtue of five proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public company limited by shares (société anonyme), under the name of ALLIANCE COMMODITIES HOLDING (Luxembourg) S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereinafter the "Articles").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships. In particular, the Company may invest in Luxembourg and foreign companies active in the field of commodities trading.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not.

The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholders of the Company (hereafter referred to as an "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Board of Directors of the Company. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders or the sole shareholder as the case may be, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) represented by three thousand (3,000) shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-), each fully paid-in.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director, upon request of the relevant shareholder.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the Board of Directors, must be filed in accordance with article 9, §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

No shareholder shall pledge any of his shares nor divide up of the property of a share such as usufruct (usufruit) or naked property (nuepropriété) without the unanimous written consent of the other shareholders.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be. It must also be convened following the request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of September at 11.30 a.m.

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by letter or facsimile.

Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

However, in the event a general meeting of the shareholders of the Company has to decide on (i) compensation for services or employment rendered by direct or indirect shareholders of the Company, either as employees or directors of the Company, or (ii) an intended investment or commitment of the Company, directly or indirectly through an Affiliated Company, purported to be made for a value above two hundred fifty thousand Swiss francs (CHF 250,000.-) adjusted for CPI (Consumer Price Index) Swiss inflation as of the closing date, or its equivalent in any other currency, per year or per operation, all decisions and resolutions to be taken by the Company on such compensation or investment shall require a majority of 75% (seventy five percent) of the voting rights of the shareholders present or represented.

In the event a general meeting of the shareholders has to decide on compensations to occur at the level of direct or indirect subsidiaries of the Company, in which case, all decisions and resolutions to be taken by the Company on such compensation shall require a majority of 75% (seventy five percent) of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are taken by means of written resolutions.

All shareholders may participate in a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one (1) member only until the next general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

In case of several directors, there shall be two categories of directors: category A and category B. Each director is part of either category A or category B.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration, term of office and category. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-appointed for successive terms.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions. In the absence of any remaining directors, a general meeting of shareholders shall promptly be convened by the statutory auditor(s) and held to appoint new directors.

Art. 10. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by letter or facsimile. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by letter or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Except as expressly provided in these Articles, decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote.

Except as provided in these Articles in relation to the delegation of the daily management of the Company according to article 60 of the Law, decisions with a direct financial implication for the company which do not exceed EUR 100,000.00 (one hundred thousand Euros) may be taken by two (2) directors of category A. All decisions with a direct financial implication for the company exceeding EUR 100,000.00 (one hundred thousand Euros) can only be taken by at least one (1) category A director and at least one (1) category B director.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by letter or facsimile, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the Board of Directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the Board of Directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. All acts binding the company must be signed by the joint signature of two directors of either category A or B or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. All acts binding the company that have direct financial implications exceeding 100,000.00 € (one hundred thousand Euros), must be signed jointly by at least one director of category A and at least one director of category B.

In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, who may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on April 1st of each year and shall terminate on March 31st of the following year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the

subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be used.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles

Art. 18. These Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on March 31, 2013.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2013.
- 3) Exceptionally, the first chairman of the Board of Directors and the first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first general meeting of the shareholders, appointing the first Board of Directors.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company under Cyprian law MATRALIA LTD, prenamed, seven hundred and twenty shares;	720
2.- Mr. Mamadou CISS, prenamed, five hundred and seventy shares;	570
3.- Mr. Bernard KURSNER, prenamed, five hundred and seventy shares;	570
4.- Mr. Anthony PATWARY, prenamed, five hundred and seventy shares;	570
5.- The company under Cyprian law AMIRAGA MANAGEMENT LIMITED, prenamed, five hundred and seventy shares;	<u>570</u>
Total: three thousand shares;	3,000

All the three thousand (3,000) shares have been entirely paid up by payment in cash so that the amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand six hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 2,286,237.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at five (5) and the number of auditors at one (1).
2. The following persons have been appointed as directors of the company:

Category A:

- Mr. Patrick WILWERT, born in Luxembourg, on the 30th of July 1977, residing professionally in L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;

- Mr. Romain KETTEL, born in Luxembourg, on the 29th of July 1958, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} ;

- Mr. Patrick MEUNIER, born in Paris 9^e (France), on the 9th of May 1960, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Category B:

- Mr. Bernard KURSNER, born in Vevey (Switzerland), on the 30th of April 1951, residing in CH-1298 Celigny, 2, chemin de la Jacallaz (Switzerland);

- Mr. Mamadou CISS, born in Dakar (Senegal), on the 13th of July 1961, residing in CH-1231 Conches, 19, chemin Jean Achard (Switzerland).

3. Has been appointed as auditor of the company:

The public limited company COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., with registered office in L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg number B 131410.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2017.

5. The registered office of the company shall be fixed in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} .

6. Following the faculty offered by the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Patrick WILWERT, prenamed, as the first chairman of the Board of Directors and the first delegate of the Board of Directors.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le trois février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit chypriote MATRALIA LTD, ayant son siège social à CY-2046 Nicosia, Strati Myrivilli 5, Strovolos (Chypre);

2.- Monsieur Mamadou CISS, demeurant à CH-1231 Conches, 19, chemin Jean Achard (Suisse);

3.- Monsieur Bernard KURSNER, demeurant à CH-1298 Celigny (Suisse), 2, chemin de Jacallaz (Suisse);

4.- Monsieur Anthony PATWARY, demeurant à CH-1204 Genève, 6, rue de la Confédération (Suisse);

5.- La société de droit chypriote AMIRAGA MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à CY-1097 Nicosia, Egypt 12 (Chypre).

Tous sont ici représentés par Monsieur Patrick WILWERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

en vertu de cinq procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er} . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de ALLIANCE COMMODITIES HOLDING (Luxembourg) S.A. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de tout autre manière telle que le transfert par

vente ou échange, d'actions, obligations, certificats, titres et autres valeurs mobilières de toutes sortes, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des partenariats. En particulier, la Société peut investir au Luxembourg et à l'étranger dans des sociétés actives dans le secteur du commerce de matières premières.

La Société peut emprunter sous toute forme et réaliser des émissions d'obligations, certificats et autres titres de dettes, convertibles ou non.

La Société peut accorder toute assistance, que ce soit par l'octroi de prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute société contrôlée directement ou indirectement par les actionnaires de la Société (ci-après une "Société Affiliée").

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par toute entité luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garantie;

- conclure toute caution, gage, ou toute autre forme de garantie pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Affiliée.

La Société peut en outre agir en tant qu'associé, avec une responsabilité limitée ou illimitée, pour toute dettes et obligations de partenariats ou de structures sociétaires similaires.

La Société peut accomplir toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle pourra estimer utile à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

A l'intérieur de la même commune, le siège social de la Société pourra être transféré par décision du conseil d'administration de la Société. Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, qui sera adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci, à la demande de l'actionnaire en question.

La Société peut émettre des certificats représentant des actions au porteur. Les actions au porteur comporteront les exigences de l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du Conseil d'Administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard unique propriétaire.

Aucun actionnaire ne pourra mettre en gage une ou plusieurs de ses actions, ni pourra démembrer la propriété d'une action, telle que l'usufruit ou nue-propriété, sans l'accord écrit unanime des autres actionnaires.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique. Elle doit l'être également sur demande d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) au moins du capital social. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de septembre à 11.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, lettre ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Toutefois, dans le cas où une assemblée générale des actionnaires de la Société doit décider sur (i) la rémunération de services ou de travail prestés par des actionnaires directs ou indirects de la Société, que ce soit comme employé ou administrateur de la Société, ou (ii) un investissement ou un engagement envisagé par la Société, directement ou indirectement par une Société Affiliée, pour un montant excédant deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 250.000,-) ajustés à l'inflation suisse par l'indexation des prix à la consommation à la date de conclusion, ou son équivalent dans toute autre devise, par année ou par opération, toutes décisions et résolutions devant être prise par la Société concernant de telles rémunérations ou investissements requerra une majorité de 75% (soixante-quinze pour cent) des droits de vote des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où une assemblée générale des actionnaires doit décider sur des rémunérations au niveau des filiales directes ou indirectes de la Société, toutes décisions et résolutions devant être prise par la Société concernant de telles rémunérations requerra une majorité de 75% (soixante-quinze pour cent) des droits de vote des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont consignées dans des résolutions écrites.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens de communication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'administrateurs, il y aura deux catégories d'administrateurs: les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B. Chaque administrateur fait partie d'une catégorie.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments, durée de leur mandat et leur catégorie. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, et exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des mandats successifs.

Les administrateurs sont élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi. En cas d'absence totale d'administrateurs, une assemblée générale des actionnaires sera immédiatement convoquée par le(s) commissaire(s) aux comptes en vue de nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration; en son absence l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par lettre ou télécopie. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par lettre ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les Statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante.

Sans préjudice des dispositions des Statuts relatives à la délégation de la gestion journalière de la Société en application de l'article 60 de la Loi, les décisions n'impliquant pas des engagements financiers directs pour la Société excédant EUR 100.000,-(cent mille euros) pourront être prises par deux (2) administrateurs de catégorie A. Toutes décisions impliquant des engagements financiers directs pour la Société excédant EUR 100.000,-(cent mille euros) devront être prises par au moins un (1) administrateur de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation sous forme d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou télécopie, à confirmer le cas échéant par courrier, l'ensemble de ces écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce tous les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements,

émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou B ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Tous actes engageant la Société et impliquant des engagements financiers directs pour la Société excédant EUR 100.000,-(cent mille euros) devront être signés conjointement par au moins un (1) administrateur de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B.

Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire(s). L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales -Loi applicable

Art. 19. Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts relèvent des dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du Conseil d'Administration et la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier Conseil d'Administration.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit chypriote MATRALIA LTD, prénommée, sept cent vingt actions;	720
2.- Monsieur Mamadou CISS, prénommé, cinq cent soixante-dix actions;	570
3.- Monsieur Bernard KURSNER, prénommé, cinq cent soixante-dix actions;	570
4.- Monsieur Anthony PATWARY, prénommé, cinq cent soixante-dix actions;	570
5.- La société de droit chypriote AMIRAGA MANAGEMENT LIMITED, prénommée, cinq cent soixante-dix actions;	570
Total: trois mille actions;	3.000

Toutes les trois mille (3.000) actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à deux mille six cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 2.286.237,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Patrick WILWERT, né à Luxembourg, le 30 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;
- Monsieur Romain KETTEL, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} ;
- Monsieur Patrick MEUNIER, né à Paris, le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Bernard KURSNER, né à Vevey (Suisse), le 30 avril 1951, demeurant à CH-1298 Celigny, 2, chemin de la Jacallaz (Suisse);
- Monsieur Mamadou CISS, né à Dakar (Sénégal), le 13 juillet 1961, demeurant à CH-1231 Conches, 19, chemin Jean Achard (Suisse).

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B 131410.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5. Le siège social de la Société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} .

6. Faisant usage de la faculté offerte par les dispositions transitoires, l'assemblée générale des actionnaires de la Société nomme Monsieur Patrick WILWERT, préqualifié, comme premier président du Conseil d'Administration et premier administrateur-délégué de la Société.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WILWERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2012. Relation GRE/2012/517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025221/580.

(120032888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012029140/14.

(120037929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Alvogen CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 135.682.

In the year two thousand and twelve,
on the thirty-first day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“Salt Investments ehf”, a limited liability company incorporated under Icelandic law, with registered office in Austurstraeti 18, 101 Reykjavik, Iceland, registered with the Icelandic Commercial Register under number 410306-1740,
here represented by Mr Alessandro Maiocchi, employee, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given to him on 28 January 2012,

said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member entitled to vote of “Alvogen CEE S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135 682, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated on the 18 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 22 February 2008 under number 466, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 9 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 1 September 2011 under number 2032.

The appearing party representing the whole corporate capital entitled to vote, then took the following resolutions:

First resolution

The sole member entitled to vote decides to transfer the registered office of the Company from its current address 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, to 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Second resolution

In order to reflect such transfer of the registered office, the sole member resolves to amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation of the Company to give it henceforth the following new wording:

“ **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le trente et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Salt Investments ehf», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l’Islande, ayant son siège sociale au Austurstraeti 18, 101 Reykjavik, Islande, enregistrée auprès du registre de commerce islandais sous le numéro 410306-1740

ici représentée par Monsieur Alessandro Maiocchi, employé privé résidant au Luxembourg,

en vertu d’une procuration lui donnée le 28 janvier 2012,

laquelle restera, après avoir été paraphée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l’enregistrement.

Cette société est l'associé unique de «Alvogen CEE S.à r.l.» (ciaprès la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135682, constituée suivant acte notarié reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 février 2008, numéro 466, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 9 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 1^{er} septembre 2011, numéro 2032.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire de la Société de son adresse actuelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 février 2012. Relation: EAC/2012/1541. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012029017/73.

(120037900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Dralinvest S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 150.025.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2012029807/11.

(120039225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029538/10.

(120037943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Donako Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.099.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029801/12.

(120039394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Portlaoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.422,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.649.

—
In the year two thousand twelve, on the twenty fourth day of February.

Before us Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Marble Lane S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165 889, incorporated on December 14, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (the "Shareholder")

hereby represented by Ms. Hadieh Kaviani, employee residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 February, 2012.

This proxy, signed *in* varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state and record that the Shareholder is the sole shareholder of Portlaoise S.à r.l., a private limited liability company "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of ten thousand four hundred twenty-two Pound Sterling with registered office 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 236 dated February 23, 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended following to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on February 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 848 dated May 10, 2007. The Articles have been amended for the last time following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary resident in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22, 2011, not yet published. The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To appoint Mr. Chung Keun Kim as manager of the Company;
- 2 To amend paragraph 2 of article 18 of the articles of association of the Company;
- 3 To amend article 20 of the articles of association of the Company;
- 4 Miscellaneous.

First resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr. Chung Keun Kim born on June 28, 1972 in Canberra, Australia with professional address at 16F Seoul Finance Center, 84, Taepyeongno1(il)-ga, Jung-gu, Seoul, Republic of Korea as manager of the Company. Following such appointment the board of managers of the company will be composed of the following members:

- Mr. Kenneth Gordon MacRae
- Mr. Jean-Baptiste Willot
- Mr. Ouk Choi
- Mr. Chung Keun Kim

Second resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 2 of the article 18 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" **18.2. Quorum.** The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers."

Third resolution"

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any three managers or by the sole signature of the sole manager or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and limits of such delegation."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre février.

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Marble Lane S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165 889 (l'«Associé»)

ici représentée par Madame Hadieh Kaviani, employée demeurant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, au terme d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 février 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique Associée de Portlaoise S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant un capital social de dix mille quatre cent vingt-deux Livre Sterling, dont le siège social est au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 5 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 236 en date du 23 février 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire, en date du 21 février 2007 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 848 en date du 10 mai 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché du Luxembourg, le 22 décembre 2011, non encore publié.

L'Associé représenté comme indiqué ci-avant reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Nommer Mr. Chung Keun Kim en tant que gérant de la Société;
- 2 Modifier l'article 18, paragraphe 2 des statuts de la Société;
- 3 Modifier l'article 20 des statuts de la Société;
- 4 Divers.

Première résolution

L'associé a décidé de nommer M. Chung Keun Kim né le 28 juin 1972 à Canberra, Australie ayant son adresse professionnelle à 16F Seoul Finance Center, 84, Taepyeongno1(il)-ga, Jung-gu, Seoul, République de Corée, en tant que gérant de la Société. Suivant cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- M. Kenneth Gordon MacRae
- M. Jean-Baptiste Willot
- M. Ouk Choi
- M. Chung Keun Kim

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 18, paragraphe 2 des statuts de la Société afin que ledit article soit rédigé comme suit:

" **18-2. Quorum.** Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement seulement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance".

Troisième résolution

" **Art. 20.** Rapport avec les tiers Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature de trois gérants ou par la signature du gérant unique, ou par la signature conjointe, ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à deux mille euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante précitée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française, la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil, et domicile, ce dernier a signé avec nous, le notaire le présent acte.

Signé: H. KAVIANI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 février 2012. Relation: LAC/2012/8956. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012028813/126.

(120037368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

CVC Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.416.

—
EXTRAIT

Suite aux décisions prises par l'associé unique en date du 07 Février 2012, il résulte que:

- Monsieur Pierre Denis, employé, né le 4 Décembre 1966 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Bénédicte Moens-Colleaux, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Mars 2012.

C Ronfort

Un mandataire

Référence de publication: 2012029794/17.

(120038799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

ProLogis UK XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.113.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.893.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 8 février 2012, que ProLogis Netherlands S.à r.l. a transféré la totalité des 155.650 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Teal Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.279.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Teal Bidco S.à r.l. 155.650 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

ProLogis UK XIV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012030001/19.

(120038889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

SVR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 167.211.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le premier mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe DELGRANGE, employé privé, né le 25 mai 1961 à Jemappes (Belgique), demeurant à B-4450 Juprelle, Chaussée de Tongres 467/A Belgique.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11, 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet le conseil économique et fiscal ainsi que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à son objet social. En général, la société peut effectuer toutes opérations industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous les secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «SVR S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Sandweiler.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, d'un de ses gérants. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une faction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. la Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être des associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc; il déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont clos et le(s) gérant(s) préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale des Associés ou l'Associé Unique a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Paiement

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Philippe DELGRANGE, prénommé: CENT VINGT-CINQ parts sociales 125

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre deux mille douze.

Frais

Les frais, les coûts, les honoraires ou les frais sous n'importe quelle forme que ce soit, seront pris en charge par la Société en raison de sa constitution estimée approximativement à EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) La Société sera administrée par:

Monsieur Philippe DELGRANGE, employé privé, né le 25 mai 1961 à Jemappes (Belgique), demeurant à B-4450 Juprelle, Chaussée de Tongres 467/A Belgique.

La durée de son mandat est indéterminée et il a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social de la Société est: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DELGRANGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2012. Relation: LAC/2012/9810. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012028872/138.

(120037681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Dawa GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.078.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029796/9.

(120038857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.208.

—
Extrait des résolutions prises en date du 27 février 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 27 février 2012 que l'associé unique a décidé d'élire Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2011 et pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Damien Nussbaum

Administrateur

Référence de publication: 2012029950/15.

(120039097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Entre-Nous Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 72, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.435.

—
L'an deux mille douze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Jeanne SYLVESTRE, styliste, née à Fort de France, Martinique (France), le 18 août 1968, épouse de Monsieur Charles JOSA, demeurant à L-2146 Luxembourg, 72, rue de Merl,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ENTRE-NOUS CREATION S.à r.l., ayant son siège social à L-8156 Bridel, 19, rue Lucien Wercollier, R.C.S. Luxembourg numéro B 89435, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1670 du 21 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 135 du 7 février 2007.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-8156 Bridel, 19, rue Lucien Wercollier, à L-2146 Luxembourg, 72, rue de Merl.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2012. Relation GRE/2012/669. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029183/40.

(120037938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.732.

—
 Veuillez prendre note qu'en date du 02 mars 2012, le conseil de gérance de la Société a pris la décision suivante:

Le siège de la Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merlands Luxembourg S.à r.l./B.V.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2012029947/14.

(120039277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Riverun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.215.

—
 STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of February.

Before the undersigned, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Riverun Investments Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the International Business Company Act, under number 1683372,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Riverun S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by

subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees over some or all of its assets for its own benefit. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least five (5) business days in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of a majority of its managers and in case class A and B managers have been appointed, by the signature of a majority of its managers including, at least, the signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing at least twenty-five percent (25%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least fifteen (15) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. A majority of the managers shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed to the Company by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The balance sheet and profit and loss accounts shall be sent electronically to each shareholder of the Company.

13.6. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but which may be renewed.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2012.

Subscription and Payment

Riverun Investments Limited, represented as stated above, subscribes for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (12,500), which has to be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Gerald Froemke Dennig, born on February 14, 1959 in Saint Louis, USA, currently residing at 31A, Garden Terrace Two, 8A Old Peak Road, Hong Kong; and

b) Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under Luxembourg law, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg and registered with the register of commerce and companies under number B 37.974.

2. The registered office of the Company is located at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour de février,

Pardevant le soussigné Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Riverun Investments Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois des Îles Vierges britanniques, dont le siège social est établi au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, inscrite au International Business Company Act sous le numéro 1683372,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Riverun S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties sur toute ou partie de ses actifs en sa faveur. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis les tiers en toutes circonstances par les signatures de la majorité des gérants de la Société et si des gérants de classe A et des gérants de classe B ont été nommés, par les signatures de la majorité des gérants de la Société y compris au moins la signature d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant vingt-cinq pourcent (25%) au moins du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Une majorité des gérants est autorisée à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Le bilan et les comptes de profits et pertes seront envoyés de manière électronique à tous les associés de la Société.

13.6. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité dans laquelle est établi le siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais est renouvelable.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre deux mille douze.

Souscription et Libération

Riverun Investments Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), qui sera intégralement affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Gerald Froemke Dennig, né à Saint-Louis, Etats-Unis d'Amérique, le 14 février 1959, résidant actuellement au 31A, Garden Terrace Two, 8A Old Peak Road, Hong Kong; et

b) Luxembourg Corporation Company S.A., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7368. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029471/504.

(120037838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Ever Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.262.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029842/9.

(120039423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Electro Viaduc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 6-10, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 22.564.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts sociales, en date du 2 mars 2012, dûment approuvées par les associés et dûment notifiées à la société, le capital social de 12.400,00 €, représenté par 500 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Giovanni LADENER, demeurant à L-5828 Fentange, 19, rue Gewaennchen	260 parts sociales
Monsieur Erhan ARAS, demeurant à L-1620 Luxembourg, 25, rue Jean Baptiste Gelle	120 parts sociales
Monsieur Bruno Sandro FIGUEIREDO PINTO, demeurant à L-3767 Tétange, 1, rue des Fleurs	120 parts sociales
Total: cinq cents parts sociales	500 parts sociales

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Pour extrait conforme
ELECTRO-VIADUC SARL

Référence de publication: 2012029818/18.

(120038773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Marais Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.550.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 29 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée et est désormais:

- Matthijs BOGERS, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Stéphane HEPINEUZE, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Enfin, il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'associé de la société, Thryn Holding S.à r.l., a également été transféré au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012029940/18.

(120038845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Endurance HC Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.027.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029823/11.

(120039056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

**Retail Real Estate S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Expert Capital S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 57.819.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012030028/14.

(120038792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Endurance HC FF&E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.025.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029824/11.

(120039055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

EPP Romainville (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.464.

Les comptes annuels au 02 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029825/10.

(120038849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Even Germany Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.112.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.181.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029833/11.

(120039052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Even RX Acht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.700.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029834/11.

(120039060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Even RX Drei S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 141.341.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012029835/11.

(120039064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Alvogen IPCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.131.

In the year two thousand and twelve,

on the thirty-first day of the month of January.

Before Us Maître-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Alvogen Lux Holdings S.à r.l.” a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 149.045,

here represented by Mr Alessandro Maiocchi, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him on 30 January 2012,

said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member entitled to vote of “Alvogen IPCo S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.131, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 1 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 2 December 2009 under number 2346

The appearing party representing the whole corporate capital entitled to vote, then took the following resolutions:

First resolution

The sole member entitled to vote decides to transfer the registered office of the Company from its current address 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, to 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Second resolution

In order to reflect such transfer of the registered office, the sole member resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to give it henceforth the following new wording:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) or of a general meeting of its shareholder(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through a resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through a resolution of the manager or the board of managers.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le trente et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Alvogen Lux Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège sociale au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149.045,

ici représentée par Monsieur Alessandro Maiocchi, employé privé résidant au Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée le 30 janvier 2012,

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de «Alvogen IPCo S.à r.l.» (ciaprès la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149.131, constituée suivant acte notarié reçu en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 2 décembre 2009 numéro 2346.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire de la Société de son adresse actuelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé ou des associés lors de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gestion. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou du conseil de gestion.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 février 2012. Relation: EAC/2012/1534. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012029019/80.

(120037852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Even RX Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.012.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.169.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012029836/11.

(120039066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Even RX Fünf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 148.145.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029837/11.

(120039054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Even RX Sechs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 151.336.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029838/11.

(120039062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

F & M Import Export Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 41, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 74.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029844/10.

(120038778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Even RX Sieben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 151.699.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029839/11.

(120039061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Warschburger & Walerys S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-6841 Machtum, 73, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 167.182.

—
STATUTEN

Privatschriftlicher Vertrag im Sinne von Artikel 4 § 1 Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales („Handelsgesellschaftsgesetz“)

zwischen

Tatjana WARSCHBURGER

und

Christof WALERYS

zur Errichtung einer offenen Handelsgesellschaft luxemburgischen Rechts (Société en Nom Collectif):

§ 1. Errichtung, Zweck, Name und Sitz.

(1) Die Vertragsbeteiligten errichten hiermit eine offene Handelsgesellschaft (Société en Nom Collectif im Sinne von Artikel 14 des Handelsgesellschaftsgesetzes).

(2) Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Frisörsalons in Machtum, Luxemburg sowie der Handel mit Produkten die der Haar- oder Körperpflege dienen.

(3) Die Gesellschaft führt den Namen „Warschburger & Walerys S.e.n.c. .

(4) Die Gesellschaft hat ihren Sitz an der Geschäftsanschrift des Frisörsalons, 73 route du Vin, Machtum, Luxemburg.

(5) Die Gesellschaft kann durch einfachen Gesellschafterbeschluss ihren Sitz innerhalb Luxemburgs verlegen.

(6) Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland gründen.

§ 2. Einlagen.

(1) Das feste Gesellschaftskapital beträgt EUR 200. An diesem Kapital sind die Gesellschafter wie folgt beteiligt:

a. Tatjana Warschburger: EUR 100

b. Christof Walerys: EUR 100

(2) Das feste Gesellschaftskapital ist in bar auf das für die Gesellschaft zu errichtende Konto einzuzahlen sind.

(3) Die Gesellschaft kann bei Bedarf variable Kapitalkonten einrichten.

(4) Die Gesellschafter verpflichten sich, durch persönliche Leistungen zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks beizutragen, insbesondere der Gesellschaft ihre volle Arbeitskraft zur Verfügung zu stellen. Nebentätigkeiten sind unzulässig.

§ 3. Wettbewerbsverbot. Die Gesellschafter dürfen auf dem Geschäftsgebiet der Gesellschaft weder unmittelbar noch mittelbar weitere Geschäfte betreiben oder abschließen, die geeignet sind, der Gesellschaft Konkurrenz zu machen. Dazu gehört auch die direkte oder indirekte Beteiligung an einem Konkurrenzunternehmen oder eine Tätigkeit als Geschäftsführer bei einem solchen.

§ 4. Geschäftsführung und Vertretung. Zur Geschäftsführung und Vertretung ist jeder Gesellschafter allein berechtigt und verpflichtet.

§ 5. Gesellschafterbeschlüsse. Gesellschafterbeschlüsse werden einstimmig gefasst.

§ 6. Dauer.

(1) Die Gesellschaft beginnt mit Abschluss dieses Vertrags und besteht auf unbestimmte Zeit.

(2) Sie kann von jedem Gesellschafter schriftlich mit einer Frist von sechs Monaten zum Ende eines Kalenderjahres gekündigt werden, frühestens jedoch zum 31.12.2014.

§ 7. Tätigkeitsvergütung. Für die Tätigkeit hat jeder Gesellschafter Anspruch auf gleich hohe Entnahmen aus den laufenden Überschüssen soweit die Ertragslage dies gestattet. Abweichend hiervon kann eine tätigkeitsbezogene Vergütung vereinbart werden.

§ 8. Beteiligung, Entnahmen.

(1) Die Gesellschafter sind entsprechend ihrem festen Gesellschaftskapital an den stillen Reserven der Gesellschaft beteiligt und nehmen ebenfalls im gleichen Verhältnis am Gewinn und Verlust nach Abzug der Tätigkeitsvergütung teil. Abweichend hiervon kann eine tätigkeitsbezogene Verteilung des Gewinns und Verlusts vereinbart werden.

(2) Entnahmen sind unbeschadet § 7 während des Geschäftsjahrs nur zulässig, um die auf den Gesellschaftsanteil entfallenden Steuerschulden und -Vorauszahlungen zu begleichen, oder nach einstimmigem Gesellschafterbeschluss.

(3) Nach Feststellung des Jahresabschlusses kann jeder Gesellschafter seinen Gewinnanteil entnehmen.

(4) Anstelle der Gewinnentnahme können die Gesellschafter einstimmig die Bildung von Rücklagen beschließen.

§ 9. Geschäftsjahr. Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§ 10. Buchführung/Rechnungsabschluss.

(1) Die Gesellschaft führt Bücher in Übereinstimmung mit den handels- und steuerrechtlichen Vorschriften und stellt zum Ende des Geschäftsjahrs einen Jahresabschluss auf, der von einem Expert-Comptable oder Steuerberater verbindlich festgestellt wird.

(2) Von der Aufstellung eines Jahresabschlusses kann bei NichtVorliegen einer handels- oder steuerrechtlichen Verpflichtung abgesehen werden. In diesem Fall ist ein Rechnungsabschluss in geeigneter Form durch Einnahmen- Überschussrechnung zu erstellen und von einem Expert-Comptable oder Steuerberater verbindlich festzustellen. In diesem Fall tritt an die Stelle des Jahresabschlusses im Sinne des § 8 Abs. 3 die Einnahmenüberschussrechnung.

§ 11. Auflösung.

(1) Im Falle der Kündigung der Gesellschaft durch einen Gesellschafter oder bei Eintritt eines anderen in Artikel 1865 fortfolgende Code Civile (Zivilgesetzbuch) genannten Auflösungsgrundes ist der verbleibenden Gesellschafter berechtigt das Vermögen der Gesellschaft ohne Liquidation mit allen Aktiva und Passiva zu übernehmen.

(2) Die Übernahme ist gegenüber dem ausscheidenden Gesellschafter oder dessen Erben binnen drei Monaten nach Zugang der Kündigung bzw. Kenntnis des Auflösungsgrundes zu erklären.

(3) Im Fall der Übernahme ist der ausscheidende Gesellschafter nach Maßgabe einer auf den Stichtag des Ausscheidens aufzustellenden Auseinandersetzungsbilanz abzufinden, in der die Vermögensgegenstände der Gesellschaft mit ihrem Verkehrswert zum Zeitpunkt des Ausscheidens sowie sämtliche Verbindlichkeiten zu berücksichtigen sind. Die Gesellschafter gehen davon aus, dass in den ersten 3 Jahren ein über den Substanzwert hinausgehender Ertragswert (Goodwill) nicht vorhanden ist. Sobald sich ein solcher Wert bildet, wobei die Gesellschafter übereinstimmen, dass dies insbesondere dann der Fall ist, wenn der Jahresgewinn nachhaltig die Tätigkeitsvergütung übersteigt, werden die Gesellschafter eine neue, dann angemessene Abfindungsregelung vereinbaren.

(4) Die Auseinandersetzungsbilanz ist von einem Expert-Comptable oder Steuerberater zu bestätigen.

(5) Die Abfindung ist in drei gleichen Raten innerhalb eines Jahrs nach Feststellung der Abfindungsbilanz zu zahlen und wird nicht verzinst.

§ 12. Liquidation. Kommt es nicht zu einer Übernahme gem. § 11, ist die Gesellschaft nach Maßgabe der gesetzlichen Regelungen zu liquidieren.

§ 13. Anteilsübertragung. Die Übertragung eines Anteils ist nur mit Zustimmung aller Gesellschafter zulässig.

§ 14. Schlussbestimmungen.

(1) Änderungen und Ergänzungen dieses Vertrags bedürfen der Schriftform. Das gilt auch für die Änderung dieser Schriftformklausel.

(2) Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages ganz oder teilweise nichtig oder anfechtbar sein, so soll die Wirksamkeit des Vertrages im Übrigen nicht berührt werden. Die Gesellschafter verpflichten sich, an Stelle der unwirksamen Bestimmung eine solche zu vereinbaren, die dem wirtschaftlichen und rechtlichen Zweck der ursprünglichen Bestimmung am ehesten entspricht. Dasselbe gilt, wenn sich bei Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke ergeben sollte.

(3) Soweit in diesem Gesellschaftsvertrag keine Regelung getroffen ist, gelten für die Gesellschaft ergänzend die Vorschriften des Handelsgesetzbuches und des Zivilgesetzbuches.

In zwei Originalausfertigungen

Machtum, 01.02.2012.

Tatjana WARSCHBURGER / Christof WALERYS.

Référence de publication: 2012028934/95.

(120036621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Fléshiergaass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.434.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2009 (rectificatifs du dépôt de comptes annuels au 31.12.2009 déposé le 02.02.2011, L110020065) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.03.2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012029861/13.

(120039206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Even RX Vier S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 141.340.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029840/11.

(120039063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Even RX Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.220.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029841/11.

(120039065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 171.555.034,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.760.

En date du 28 février 2012 le siège social de la société Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l. a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029845/12.

(120039012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Five and Fifth, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.048.

Rectificatif du dépôt effectué le 09/09/2011 sous le n°L110145463

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029851/11.

(120039435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Pragma Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.369.

L'an deux mille douze, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRAGMA CONSULT S.A." (numéro d'identité 2004 % 22 18 112), avec siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.369, constituée suivant acte reçu _ par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1247 du 7 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 9 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1345 du 13 juillet 2009 et en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1652 du 22 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ILLOUL, Managing Director, demeurant à Rodemack (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Gaëlle ZAYER, Human Resources Director, demeurant à Rodemack (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud COSSA, Business Development Director, demeurant à Romedack (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Modification des articles 4, 9, 10, 12 et 17 des statuts.
- 2) Commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'activité d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;
- la consultance informatique, les prestations de services dans les domaines de l'intégration, du développement et du conseil. Ces activités peuvent être exercées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;
- dans les limites prévues par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet social similaire ou identique à celui de la société.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales liées directement ou indirectement à son objet, dans les limites prévues par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre, seule ou en association, en effectuant toutes opérations" de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle: et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société se trouve engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de minimum deux membres du conseil d'administration. La société est également engagée par la signature conjointe de minimum deux personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été accordés par le d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la société sera engagée par la signature conjointe, selon le cas, de deux personnes au minimum nommées à cet effet conformément à l'article 10 ci-dessous.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans cette gestion et ces affaires, à au minimum deux délégués à la gestion journalière, membres du conseil d'administration ou non, qui ont les pleins pouvoirs pour agir au nom de la société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à Luxembourg, qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate, nommés par le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que ses modifications ultérieures.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société «Concord International Marketing S.à r.l.» comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Réunion du conseil d'administration

A l'instant s'est réuni le conseil d'administration de la société, tous ses membres étant présents.

Le conseil d'administration décide de nommer comme réviseur d'entreprises la société à responsabilité limitée «PricewaterhouseCoopers», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 65.477.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ILLOUL, ZAYER, COSSA, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 janvier 2012. Relation: CAP/2012/239. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 février 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012028995/96.

(120037210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Finleopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 93.843.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012029858/12.

(120039436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

MCP-Terajoule III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.602.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of February,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP-Terajoule III S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L2577 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B

166.602, incorporated by a notarial deed enacted on 12 January 2012, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500 (seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) by the issue of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 193,583 (one hundred ninety three thousand five hundred eighty-three Euro);

3. Subscription and payment by MCP III Investment S.à r.l. of the new shares under resolution 2. above by way of a contribution in cash amounting to EUR 201,083 (two hundred one thousand eighty-three Euro);

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500 (seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) by the issuance of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 193,583 (one hundred ninety three thousand five hundred eighty-three Euro) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 201,083 (two hundred one thousand eighty-three Euro) (the "Contribution") to be made by its sole shareholder, being MCP III Investment S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543 (the "Contributor").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares together with the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium through the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of resolution 2. above it is resolved to amend article 5.1 of the Company's current articles of association to read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (20,000 EUR) represented by twenty thousand (20,000) shares, in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand six hundred Euros (1,600.-EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huitième jour de février,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de «MCP-Terajoule III S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2577, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.602, constituée par acte notarié du 12 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président élit comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 7.500 EUR (sept mille cinq cents Euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 20.000 EUR (vingt mille Euros) par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 193.583 EUR (cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros);

3. Souscription et paiement par MCP III Investment S.à r.l. des nouvelles parts sociales suivant la résolution 2. par un apport en numéraire d'un montant de 201.083 EUR (deux cent un mille quatre-vingt-trois Euros);

4. Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les

points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.500 EUR (sept mille cinq cents Euro), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à un montant de 20.000 EUR (vingt mille Euros) par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 193.583 EUR (cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros), payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être entièrement libérée par voie d'apport en numéraire d'un montant de 201.083 EUR (deux cent un mille quatre-vingt-trois Euros) (l'«Apport»), réalisé par son associé unique, soit MCP III Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.543 (l'«Apporteur»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale ensemble avec la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale de la Société et de les libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution 2. qui précède, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Euros (20.000 EUR), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille six cents Euros (1.600.-Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7371. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028748/161.

(120037191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Financière Daunou 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012029849/10.

(120039395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Martius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.532.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 2 mars 2012 que:

- (i). Madame Terri L. Kitto a été révoquée de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;
- (ii). Le mandat de gérant de classe B de Madame Susan J. Drake a été converti en un mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 2 mars 2012:

1. Mme Susan J. Drake, gérant de classe A; et

2. M. Jerry Evans, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029941/16.

(120038780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

En date du 28 février 2012 le siège social de la société FFH Financial Holding S.A. a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029854/11.

(120039011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Société Civile Immobilière B.H.T., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7649 Freckeisen, 5, Um Bierg.

R.C.S. Luxembourg E 1.092.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 7 mars 2012 à 18h00

Les actionnaires se sont réunis et on décidé à l'unanimité et ce avec effet immédiat de transférer le siège social de 2A/46, route d'Eselborn L-9706 CLERVAUX à 5, um Bierg L-7649 FRECKEISEN et par conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

' **Art. 3.** Le siège de la société est établi à FRECKEISEN».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012030060/14.

(120038826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Waterslim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.810.

L'an deux mille douze, le trente et un jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (ci-après l'«assemblée») de la société à responsabilité limitée WATERSLIM HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg sous le numéro B 140.810 (ci-après: la «Société»), constituée suivant acte du notaire Maître Gérard LECUIT en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2121 du 2 septembre 2008, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire Maître Gérard LECUIT en date du 12 décembre 2011, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Want, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le nom des mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 612.500,- (six cent douze mille cinq cents euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de six cent mille (600.000 EUR) pour le porter de six cent douze mille cinq cent euros (EUR 612.500) à un million deux cent douze mille cinq cent euros (EUR 1.212.500) par émission de six cent mille (600.000) nouvelles parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune (ci-après: les «Nouvelles Parts Sociales») par apport en numéraire d'un montant de six cent mille euro (EUR 600.000) par Colinium S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 163.452, associé de la Société (ci-après «Colinium») («l'Apport en Numéraire»)

2. Libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par Colinium par l'Apport en Numéraire.

3. Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. des statuts de la Société de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent douze mille cinq cent euros (EUR 1.212.500), représenté par un million deux cent neuf mille trois cent soixante-quinze (1.209.375) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro (les "Parts de Catégorie A") et trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro (les "Parts de Catégorie B", ensemble, avec les Parts de Catégorie A, les "Parts Sociales"). Les Parts de Catégorie A seront détenues par les associés A (les "Associés A") et les Parts de Catégorie B seront détenues par les associés B (les "Associés B", ensemble, avec les Associés A, les "Associés"). Sous réserve des stipulations des Statuts et du Pacte, en particulier les stipulations relatives à la composition du Conseil de Gérance et aux Décisions Réservées, les Parts de Catégorie A et les Parts de Catégorie B bénéficient de droits égaux.»

4. Divers.

L'assemblée a délibéré et a pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social avec un montant de six cent mille euros (600.000 EUR) pour le porter de six cent douze mille cinq cent euros (EUR 612.500) à un million deux cent douze mille cinq cent euros (1.212.500.EUR) par émission de six cent mille (600.000) Nouvelles Part Sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune.

Souscription et Libération

Est alors intervenue aux présentes:

Colinium Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 163.452, ici représentée par ses Gérants Madame Suzanne Theodora Kortekaas, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Jean-Louis Chollet, demeurant professionnellement à Paris, ayant le pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes,

laquelle déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'Apport en Numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième Résolution

L'assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales, le nombre des Parts de Catégorie A du capital social de la Société a été augmenté de six cent neuf mille trois cent soixante-quinze (609.375) à un nombre de un million deux cent neuf mille trois cent soixante-quinze (1.209.375), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts de Catégorie A existantes, toutes souscrites par Colinium S.à r.l. et entièrement libérées par l'Apport en Numéraire et constate que, par conséquence, les parts sociales de la Société sont détenues dorénavant comme suit:

- Colinium S.à r.l. détient 1.206.875 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Patrick Faure détient 1.250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Louis-Marie Chollet détient 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Benjamin Chollet détient 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Florent Chollet détient 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Franck Langlais détient 125 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Matthew Albert détient 125 parts sociales de catégorie A;
- La société Libra S.à r.l. détient 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Claude Somajini détient 3.125 parts sociales de catégorie B.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent douze mille cinq cent euros (EUR 1.212.500), représenté par un million deux cent neuf mille trois cent soixante-quinze (1.209.375) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro (les "Parts de Catégorie A") et trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro (les "Parts de Catégorie B", ensemble, avec les Parts de Catégorie A, les "Parts Sociales"). Les Parts de Catégorie A seront détenues par les associés A (les "Associés A") et les Parts de Catégorie B seront détenues par les associés B (les "Associés B", ensemble, avec les Associés A, les "Associés"). Sous réserve des stipulations des Statuts et du Pacte, en particulier les stipulations relatives à la composition du Conseil de Gérance et aux Décisions Réservées, les Parts de Catégorie A et les Parts de Catégorie B bénéficient de droits égaux.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (2.000-.EUR).

Dont ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, P. Want, S.T. Kortekaas, J.-L. Chollet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/5058. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012028899/106.

(120037393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

First London European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 122.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029859/9.

(120039497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Fléshiergaass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.434.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2010 (rectificatifs du dépôt de comptes annuels au 31.12.2010 déposé le 04.11.2011, L110175310) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.03.2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012029862/13.

(120039208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.069.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg en date du 02 mars 2012

L'Assemblée accepte, avec effet immédiat, la démission de sa fonction d'administrateur de:

- Monsieur Laurent Decaen, né à Fontenay-aux-roses (France) le 31 janvier 1965, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'Assemblée décide également qu'aucun administrateur n'est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012029953/15.

(120038856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Lombard Odier Funds III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.947.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lombard Odier Funds III

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2012030939/12.

(120040634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Lai Fu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.168.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012030950/12.

(120040683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.
